

DEROULE VELO ET HORAIRES | IRONMAN France – Nice

Altitude	Pente	Route	ITINERAIRE	Horaire 1er	Horaire dernier	Ecart horaire	Temps 1er	Temps dernier	Ecart temps
0	→	D.6098	NICE Départ (Sortie du Parc à vélo) - Au regard de l'Opéra Plage	07:15	08:45	01:30	00:00	00:00	00:00
0	→	D.6098	Chaussée sud du Quai des Etats-Unis - Chaussée sud de la Promenade des Anglais - Chaussée sud de la Promenade Cornégion de Molinier - Pont Napoléon III						
20	→	D.6098	D.6098 / Bretelle d'accès au Cap 3000 en sens inverse	07:25	09:04	01:39	00:10	00:19	00:09
0	→	D.95	SAINT LAURENT DU VAR	07:26	09:06	01:40	00:11	00:21	00:10
0	→	D.95	Rond Point Georges Guynemer - Rond Point Maicon - Rond Point de l'Echangeur A8 - Boulevard Georges Pompidou - Rond Point Pierre de Coubertin						
0	→	D.95	Rond Point Jean Aicard	07:28	09:12	01:44	00:13	00:27	00:14
0	→	D.2209	Chemin de la Digue - Route de la Baronne	07:31	09:17	01:46	00:16	00:32	00:16
10	→	D.2209	La Baronne (Commune de la Gaude) - Px entrée	07:35	09:24	01:49	00:20	00:39	00:19
20	→	D.1	Carrefour D.2209 / D.1	07:37	09:27	01:50	00:22	00:42	00:20
30	→	D.1	Les Plans (Commune de Saint-Jeannet) - Px entrée	07:39	09:32	01:53	00:24	00:47	00:23
40	→	D.1	Les Plans (Commune de Gattières) - Px entrée - St. Estève	07:41	09:36	01:55	00:26	00:51	00:25
50	↗	VC n°10	Carrefour D.1 / VC n°10 - Feux tricolore	07:42	09:38	01:56	00:27	00:53	00:26
95	→	Chemin de Provence	Route des Condamines - Chemin de Provence	07:43	09:43	02:00	00:28	00:58	00:30
155	↗	D.2209	Carrefour Chemin de Provence / D.2209	07:50	09:53	02:03	00:35	01:08	00:33
200	↗	D.2209	GATTIERES - Px entrée	07:55	10:05	02:10	00:40	01:20	00:40
260	↗	D.2210	Carrefour D.2209 / D.2210 - Direction Vence	07:55	10:06	02:11	00:40	01:21	00:41
310	→	D.2210	Le Peyron (Commune de SAINT-JEANNET) entrée	08:00	10:15	02:15	00:45	01:30	00:45
318	→	D.2210	D.2210 / D.118 - Direction Vence	08:04	10:17	02:13	00:49	01:32	00:43
324	→	D.2210	VENCE - Px entrée	08:10	10:33	02:23	00:55	01:48	00:53
320	→	D.2210	D.2210 Avenue Maréchal Joffre	08:10	10:34	02:24	00:55	01:49	00:54
330	→	D.2	D.2210 / D.2 Avenue Henri Giraud	08:12	10:37	02:25	00:57	01:52	00:55
340	→	D.2210	D.2 Avenue Henri Giraud / D.2210 Avenue des Alliés	08:12	10:38	02:26	00:57	01:53	00:56
340	→	D.2210	D.2210 Avenue des Alliés / Avenue Humbert Ricolfi	08:13	10:39	02:26	00:58	01:54	00:56
401	↘	D.2210	TOURRETTES SUR LOUP - Px entrée	08:20	10:54	02:34	01:05	02:09	01:04
180	↗	D.2210	Pont du Loup - Carrefour D.2210 / D.6 - Direction Grasse	08:30	11:15	02:45	01:15	02:30	01:15
290	↗	D.2210	LE BAR SUR LOUP - Px entrée	08:35	11:27	02:52	01:20	02:42	01:22
385	↗	D.2210	Pré du Lac (commune de Chateaufort de Grasse)	08:45	11:43	02:58	01:30	02:58	01:28
450	↗	D.3	Carrefour D.2210 / D.3	08:46	11:45	02:59	01:31	03:00	01:29
610	↗	D.3	Entrée carrière	08:52	12:03	03:11	01:37	03:18	01:41
710	↗	D.3	GOURDON - Px entrée	09:02	12:30	03:28	01:47	03:45	01:58
780	↗	D.12	Carrefour D.3 / D.12 - Direction Caussols	09:02	12:31	03:29	01:47	03:46	01:59
1120	→	D.12	Col de l'Ecre - perso	09:22	13:10	03:48	02:07	04:25	02:18
1080	→	D.12	CAUSSOLS - Px entrée	09:27	13:20	03:53	02:12	04:35	02:23
1080	↘	D.12	Carrefour D.12 / D.112 - Direction St. Vallier	09:29	13:24	03:55	02:14	04:39	02:25
1050	→	D.5	Carrefour D.12 / D.5 - Direction Thorenc	09:31	13:32	04:01	02:16	04:47	02:31
1060	↗	D.5	Carrefour D.5 / D.112 - Direction Thorenc	09:36	13:37	04:01	02:21	04:52	02:31
1100	→	D.5	Col de la Sine - Carrefour D.5 / D.205 - Direction Thorenc	09:39	13:40	04:01	02:24	04:55	02:31
1070	→	D.5	Pont du Loup - Carrefour D.5 / D.79 - Direction Thorenc	09:49	13:55	04:06	02:34	05:10	02:36
1170	↘	D.79	Carrefour D.5 / D.79 - Direction Gréolières	09:49	13:55	04:06	02:34	05:10	02:36
773	→	D.79	GREOLIERES - Px entrée	10:04	14:15	04:11	02:49	05:30	02:41
770	↘	D.2	Carrefour D.79 / D.2	10:04	14:17	04:13	02:49	05:32	02:43
760	↘	D.2	Carrefour D.2 / D.402 - Route de Fontaine Rougière	10:05	14:19	04:14	02:50	05:34	02:44
755	↘	D.2	Carrefour D.2 / D.703	10:07	14:23	04:16	02:52	05:38	02:46
705	↗	D.2	Carrefour D.2 / D.603 / D.3 - Direction Coursegoules	10:08	14:25	04:17	02:53	05:40	02:47
745	↗	D.2	Saint Pons - carrefour D.2 / D.702	10:12	14:32	04:20	02:57	05:47	02:50
980	→	D.2	Côte de Saint Pons -	10:25	14:58	04:33	03:10	06:13	03:03
945	→	D.2	Carrefour D.2 / D.8 - Direction Col de Vence	10:27	15:01	04:34	03:12	06:16	03:04
945	→	D.2	Saint Barnabé - Carrefour D.2 / D.302 - demi tour sur la D.2	10:35	15:13	04:38	03:20	06:28	03:08
945	↗	D.8	Carrefour D.2 / D.8 - direction Bouyon	10:42	15:25	04:43	03:27	06:40	03:13
1001	↗	D.8	COURSEGOULES - Px entrée	10:43	15:26	04:43	03:28	06:41	03:13
1010	→	D.8	COURSEGOULES Village	10:44	15:29	04:45	03:29	06:44	03:15
835	↘	D.8	Carrefour D.8 / D.208 - commune de Bezaudun	10:50	15:37	04:47	03:35	06:52	03:17
620	↘	D.8	BOUYON - Px entrée	10:57	15:45	04:48	03:42	07:00	03:18
600	↘	D.1	Carrefour D.8 / D.1 - Direction Nice	10:57	15:45	04:48	03:42	07:00	03:18
580	↗		Côte du Broc	11:04	15:56	04:52	03:49	07:11	03:22
460	↗	D.1	LE BROC - Px entrée	11:08	16:02	04:54	03:53	07:17	03:24
370	→	D.1	CARROS Village - Px entrée	11:14	16:09	04:55	03:59	07:24	03:25
360	→	D.2209	Carrefour D.1 / D.2209 - Direction Gattières	11:15	16:10	04:55	04:00	07:25	03:25
280	↘	D.2209	GATTIERES - Px entrée	11:21	16:18	04:57	04:06	07:33	03:27
270	↘	D.2210	Carrefour D.2209 / D.2210	11:22	16:19	04:57	04:07	07:34	03:27
95	↘	D.2210	CARROS - Px entrée	11:28	16:27	04:59	04:13	07:42	03:29
50	→	D.1	Carrefour D.2210 / D.1 - Direction Saint-Jeannet ZAC	11:29	16:28	04:59	04:14	07:43	03:29
40	→	D.1	Les Plans (Commune de GATTIERES) - Px entrée	11:30	16:29	04:59	04:15	07:44	03:29
30	→	D.1	ZAC de la Commune de SAINT JEANNET (St. Estève)	11:33	16:36	05:03	04:18	07:51	03:33
20	→	D.2209	Carrefour D.1 / D.2209	11:37	16:42	05:05	04:22	07:57	03:35
10	→	D.2209	La Baronne (Commune de LA GAUDE) - Px entrée	11:38	16:43	05:05	04:23	07:58	03:35
0	→	D.2209	SAINT-LAURENT DU VAR - Px entrée	11:42	16:49	05:07	04:27	08:04	03:37
0	→	D.95	Chemin de la Digue - Rond Point Jean Aicard - Boulevard Georges Pompidou - Rond Point Pierre de Coubertin - Rond Point de l'Echangeur A8 - Rond Point Maicon - Bretelle d'accès D.6098						
20	→	D.6098	Pont Napoléon III	11:50	17:00	05:10	04:35	08:15	03:40
0	→	D.6098	Chaussée sud de la Promenade Cornégion de Molinier, Chaussée sud de la Promenade des Anglais - Chaussée sud du Quai des Etats-Unis						
0	→	D.6098	NICE Arrivée (Entrée du Parc à vélo) - Au regard de l'Opéra Plage	12:00	17:15	05:15	04:45	08:30	03:45

NICE

5h00 à 17h15 – Privatisation des trois voies les plus au sud de la chaussée sud de la Promenade des Anglais et de la Promenade Corniglion de Molinier, du parc à vélo situé au niveau du quai des Etats-Unis, jusqu'au carrefour des Grenouillères, à l'aide de cônes.

17h15 – Démontage de la voie retour vélo du Carrefour des Grenouillères jusqu'à Magnan dans le sens ouest est.

22h30 – Démontage total des 2 voies restantes et 3 voies à partir de Magnan dans le sens Ouest- Est.

5h00 à 17h15 – Privatisation de la voie la plus au sud de la chaussée sud de la Promenade Corniglion de Molinier au niveau du carrefour des Grenouillères à l'échangeur du Rond-point de cap 3000 (D.6098), balisage à l'aide de cônes.

17h15 – Démontage dans le sens Ouest-Est.

Mise en place par les services techniques, des informations de déviations dans la continuité de la commune de Nice et fait à l'identique des années précédentes.

SAINT LAURENT DU VAR

5h00 à 17h30 – Privatisation totale de la D.6095, du Rond-point Guynemer jusqu'au Rond-point Maïcon dans les 2 sens.

5h00 à 17h30 – Privatisation de la voie la plus à l'Est de la D.6095 entre le Rond-point Maïcon jusqu'au Rond-point Layet Nord, à l'aide de cônes.

Privatisation total des deux chaussées entre le Rond-point Layet Nord et le Rond-point Jean Aicard.

Privatisation de la chaussée Est de la D.6095 entre le Rond-point Jean Aicard jusqu'au Ch. De la Digue.

Le Ch. de la Digue sera ouvert à la circulation sous le contrôle de la Police Nationale.

LA BARONNE (Communes de LA GAUDE – SAINT-JEANNET et CARROS)

7h00 à 09h50 – Fermeture de la D.1 dans le sens Carros vers Saint Laurent du Var, depuis le Rond Point des Coteaux d'Azur jusqu'à l'intersection D.1 / Chemin de la Digue.

11h10 à 17h00 – Fermeture de la D.1 dans le sens Carros vers Saint Laurent du Var, depuis le Rond Point des Coteaux d'Azur jusqu'à l'intersection D.1 / Chemin de la Digue.

GATTIERES – SAINT-JEANNET

7h15 à 10h15 – Fermeture du Chemin des Condamines (VC n°10) dans le sens inverse de la course entre la D.1 et le Chemin de Provence.

7h15 à 10h15 – Fermeture du Chemin de Provence dans le sens inverse de la course entre l'intersection avec le Chemin des Condamines et l'intersection avec la D.2209.

7h15 à 10h15 - Fermeture de la D.2209 (Route de St Laurent) dans le sens inverse de la course entre le carrefour D.2209 / D.2210 (Gattières centre) et l'intersection avec le Chemin de Provence.

7h30 à 10h20 – Fermeture de la D.2210 dans le sens inverse de la course entre le carrefour D.2209 / D.2210 (Gattières centre) et le Giratoire du Peyron (St Jeannet).

7h30 à 10h20 – Ouverture à contre sens de la D.2210 chaussée sud dans le sens de la course entre le carrefour D.2210 / Chemin de la Billoire et le Giratoire du Peyron (St Jeannet).

Déviation pour Gattières :

Accès de St Jeannet à Gattières se fera par la route des Sausses. Cette même route sera proposée en délestage pour aller de Gattières à St Jeannet.

SAINT-JEANNET - VENCE

7h45 à 10h45 – Fermeture de la D.2210 dans le sens de la course entre Giratoire du Peyron (St Jeannet) et le carrefour D.2210 / D. 2 / D.36 (Vence centre).

Déviaton pour Vence :

L'accès à Vence depuis St Jeannet se fera par l'ancienne route de Vence (D318), Ch. de Ste Colombe.

VENCE

07h45 à 10h45 – l'Av. Henri Giraud (D2), sera ouverte mais sous le contrôle Gendarmerie.
Fermeture de l'Av. Des Alliés dans le sens inverse de la course.

VENCE - TOURRETTES SUR LOUP

07h45 à 11h00 – Fermeture de la D.2210 dans le sens de la course entre le carrefour D.2210 / Ave. Des Alliés, Vence et le Ch. de la Pauvetta, Tourrettes sur Loup.

Du carrefour, Route de Vence (D2210) / Route de la Pauvetta au carrefour, Route de Grasse (D2210) / Route de l'ancienne Gare, la route est ouverte sous contrôle Gendarmerie.

8h00 à 11h00 – Fermeture de la D.2210 dans le sens inverse de la course entre l'embranchement D.2210 / Chemin de l'Ancienne Gare (800m après la sortie de Tourrettes) et le carrefour de Pont du Loup (D.2210 / D.6).

Déviaton pour Tourrettes sur Loup :

Depuis Pont du Loup : par la D.6 (direction La Colle sur Loup) puis Route des Valettes Sud, Ancienne Route de Grasse, Route de Pielombard, Route de l'Ancienne Gare, D.2210

Depuis Vence : par la rue de Ouahigouya, Route de Provence et Ch. de la Pauvetta.

Déviaton pour Le Col de Vence :

L'accès au Col de Vence se fera par le Ch. du Panorama et la D2

Déviaton pour Coursegoules :

L'accès à Coursegoules se fera par Pont du Loup, Bramafan (D2), St Pons (D3)

PONT DU LOUP / PRE DU LAC

8h00 à 11h50 – Fermeture de la D.2210 dans le sens inverse de la course entre Pont du Loup et le carrefour D.2210 / Chemin de l'Escure.

L'intersection D.2210 / Chemin de l'Escure au D.2210 / D.3 (Pré du Lac), la route est ouverte sous contrôle Gendarmerie.

Déviaton pour Pont du Loup :

L'accès à Pont du Loup depuis Châteauneuf de Grasse se fera par Chemin de l'Escure, Ch. de la Papeterie, puis la route de la Colle (D.6)

PRE DU LAC / GOURDON

8h20 à 12h30 – Fermeture de la D.3 dans le sens inverse de la course entre le carrefour D.2210 / D.3 (Pré du Lac) et le carrefour D.3 / D.12 (Gourdon).

Le carrefour D.3 / D.12 (Gourdon) sera aménagé de telle manière pour laisser le passage aux cyclistes à l'intérieur du rond point.

CAUSSOLS

8h20 à 13h30 – Fermeture de la D12 dans le sens inverse de la course entre le carrefour D.3 / D.12 (Commune de Gourdon) et le carrefour de l'Observatoire / D.12

Du carrefour de l'Observatoire / D.12 au carrefour de la D.12 / D112, la route est ouverte sous contrôle Gendarmerie.

09h00 à 13h40 – Fermeture de la D.12 dans le sens inverse de la course entre le carrefour de la D.12 / D112 et le carrefour D.12 / D.5

Du carrefour D.12 / D.5 au carrefour D.5 / D.79, la route est ouverte sous contrôle Gendarmerie.

Déviations pour Caussols :

L'accès à Caussols se fera par la Route du Logis Neuf (D112)

GREOLIERES

9h15 à 14h20 – Fermeture de la D.79 dans le sens inverse de la course entre le carrefour D.5 /D.79 et le carrefour D.2 / D.402 (traversée du village de Gréolières étroite).

Déviations de la circulation par les D.2 / D.402 / D.5 route de Fontaine Rougère.

Le giratoire au carrefour D2 / D3 / D603 sera aménagé de telle manière pour laisser le passage aux cyclistes à l'intérieur du rond point.

De Gréolières, carrefour D.2 / D.402 à Coursegoules, carrefour D8 / D108, la route est ouverte sous contrôle Gendarmerie.

COL DE VENCE

10h00 à 15h30 – Privatisation totale de la D.2 dans les 2 sens entre Coursegoules, carrefour D.2 / D.8 et Saint Barnabé, 100m avant le carrefour D.2 / D.302.

COURSEGOULES / BOUYON

10h15 à 15h50 – Fermeture de la D.8 dans le sens inverse de la course entre le sommet de la côte de Coursegoules et le carrefour D.8 / D.1 (Bouyon).

BOUYON / CARROS VILLAGE

10h30 à 16h10 – Fermeture de la D.1 dans le sens inverse de la course entre et le carrefour D.8 / D.1 (Bouyon) et le carrefour D.1 / D.2209 (Carros Village).

Déviations pour Le Broc :

L'accès au Broc depuis Carros Village se fera par la Route de Carros (D.2209), puis la Route Pont Charles Albert (D.101).

CARROS VILLAGE / GATTIERES

10h45 à 16h30 – Fermeture de la D.2209 dans le sens inverse de la course entre le carrefour D.1 / D.2209 (Carros Village) et le carrefour D.2209 / D.2210 (Gattières).

Déviations pour Carros Village :

L'accès à Carros se fera par la (D.1).

GATTIERES / CARROS

10h00 à 16h30 – Fermeture de la D.2210 dans le sens inverse de la course entre le carrefour D.2209 / D.2210 (Gattières) et le carrefour D.2210 / rue des Grillons.

Le carrefour D.2209 / D.2210 (Gattières centre) sera aménagé de telle manière pour laisser le passage aux cyclistes à l'intérieur du rond point.

De la rue des Grillons au Rond Point des Coteaux d'Azur, mise en place d'un aménagement spécifique.

Déviations pour Gattières :

L'accès à Gattières depuis Carros la Manda se fera par le Ch. de Provence et la Route de St Laurent du Var (D.2209).